



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2026.01

### PROCEDURE ADAPTEE « Transformation d'une Terre Battue en terrain de Padel » ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 1°,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020.02.01, en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

**Considérant**, le besoin de la collectivité et la mise en concurrence réalisée,

**Considérant**, l'analyse du marché à procédure adaptée n°2025MAPA20,

**Considérant**, qu'après analyse, l'offre présentée par le Groupe SAE TENNIS D'AQUITAINE et MGE SERVICES (Co-traitant) est économiquement la plus avantageuse,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

De signer l'acte d'engagement relatif au marché de Transformation d'une Terre Battue en terrain de Padel avec le groupe :

- SAE TENNIS D'AQUITAINE (mandataire), sis 108 avenue de la Libération BP77 AMBARES – 33561 CARBON BLANC CEDEX représenté par Monsieur Sébastien GODICHAUD en sa qualité de Président Directeur Général,
- MGE SERVICES (co-traitant), sis 4 impasses des têtes de chat – 91650 BREUILLET.

#### **Article 2 :**

De préciser que le montant forfaitaire du marché s'élève en euros à 115 317,80 € H.T, soit 138 381, 36 € T.T.C.

#### **Article 3 :**

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

#### **Article 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, publiée conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à madame la Trésorière Principale de La Celle Saint-Cloud.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 09 janvier 2026.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Décisions 2026-01 du 09/01/2026